



## FRAIS DE SCOLARITE - SECTION MATERNELLE :

Suite au décret du 14 mars 2019 sur la gratuité scolaire voici quelques informations :  
 En section maternelle et P1-P2-P3, le matériel scolaire est fourni par l'école et reste propriété de celle-ci. Veillez à le respecter. En cas de perte, le matériel devra être remplacé par vos soins.

### Frais obligatoires

- Forfait piscine à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle : **1.50€**
- Activités culturelles : 54.11€ par an
- Séjours hors école : 120.25€ par an

### Frais facultatifs

**Garderie du soir payante** à partir de 16h00 et le mercredi à partir de 12h30.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.25 € par ¼ heure	0.20 € par ¼ heure	0.15 € par ¼ heure

Si retard après 18h00 : **5 € par ¼ d'heure.**

Une attestation fiscale déductible des impôts sera fournie pour la redevance des garderies.

### **Repas chauds et potages**

Repas chaud maternelle : 3.72€                      potage maternelle : 0.50€